22 SEPTEMBRE 1886.

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

A LOUER—Du 1er octobre, une agréable maison basse, No. 264 rue Bourgogne, ayant une grande cour et jardin. S'adresser rue Esplanade, No. 33. 19sept—1sept

A louer—Un Magasin spacieux, 91 rue Decatur. S'adresser à L. Lacassagne, 97 Decatur. Occupation le 1er octobre. 1août—

A VENDRE.

A vendre—Une épicerie. S'adresser sur les lieux au coin des rues Bayou et Tremé ou chez P. Larroux, 138 Remparts, côté Nord. 16sept—tf

DEMANDES.

Deux demoiselles qui ont gradué dans une des meilleures écoles de la ville, s'offrent pour donner des leçons d'anglais à des demoiselles, messieurs, ou enfants, à domicile ou chez elles. No. 167 rue Richard, entre Magazine et Constance. Dans la même maison on fait des capotes de broderies mexicaines. 21sep—1m

Souscription toute privée.

EN faveur d'un homme méritant, âgé, malade et dénué de tout. C'est un Français qui compte plus de quarante ans de Louisiane. Nous ferons connaître son nom aux personnes qui voudront bien venir ici verser quelque chose pour lui venir en aide, et nous donnerons son adresse à qui la demandera. 1er août—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Joseph A. Quinaro.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 17 140—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes qui auront la présente notification, les raisons qu'elles ont ou) pour lesquelles le compte présenté par Lamar C. Quintero, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

22 sept—22 26—1er oct

Succession de Marie Elise Camus, décédée épouse de John T. Hamlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 3,089—Division B—Attendu que Paul Joseph Grastan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alexander F. Lewis, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

18 sept—18 22 26

Succession de Robert Moores et Cor (née Townsend, sa femme.)

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 9,784—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes qui auront la présente notification, les raisons qui auront la présente notification, les raisons qu'elles ont ou) pour lesquelles le compte présenté par Lamar C. Quintero, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

22 sept—22 26—1er ct

Succession de Margaretta Cone.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,653—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'elles en ont) pour lesquelles le compte final présentés par F. S. Wilts jr, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

18 sept—18 22 26

Succession de Mlle Eliza Garrity.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,579—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'elle en ont) pour lesquelles le compte présenté par F. S. Wilts jr, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

21 sept—21 25 30

Succession de Almira E. Hall, Première femme de Mark F. Bigney

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 17,763—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'elle en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Laura B. Davidson administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

18sept—16 21 25.

Succession de James Pitcher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,090—Division K—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'elles en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mary Raymond, veuve de James Pitcher administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

12sept—12,16,21

Succession de Alexander W. Lewis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,682—Division B—Attendu que Mme Veuve Alexander F. Lewis présente une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alexander F. Lewis, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier

18 sept—18 22 26

Succession de Jesse Fuller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,086—Division K—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'elles en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mary Raymond, veuve de James Pitcher administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

12sept—12,16,21

Succession de George Eckhopf.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 18,077—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'elles en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve George Eckhopf ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

15 sept—15 19 24

Succession de Jesse C. Moores administrateur de cette succession.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 9,784—Division D—Attendu que Jesse C. Moores administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

17 sept—17 22 26

Succession de Jean Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,053—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de Levy Brothers et Adolph et Isaac Levy et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'elles en ont) pour lesquelles le compte présenté par Adolph Levy, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

15 sept—15 19 24

GROS LOT

$75,000

LA.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, sous la direction de l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

—DE—

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nile-Orléans,

MARDI, 12 OCTOBRE 1886.

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DE LOTS:

1 Lot de ...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de ...	25,000.....	25,000
1 Lot de ...	10,000.....	10,000
2 Lots de ...	6,000.....	12,000
5 Lots de ...	2,000.....	10,000
10 Lots de ...	1,000.....	10,000
20 Lots de ...	500.....	10,000
100 Lots de ...	200.....	20,000
200 Lots de ...	100.....	20,000
500 Lots de ...	50.....	25,000
1,000 Lots de ...	25.....	25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf billets restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit..... 6,750

9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf billets restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit..... 4,500

9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf billets restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit..... 2,250

1,967 Lots se montant à.....$265,500

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New York, entraites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lac.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:

73 - CHARTRES - 73

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Grande vente de tout le contenu de la Buvette et Restaurant de premier ordre, No 15 rue Carondelet,

Consistant en un vaste assortiment de vins et liqueurs fins, tels qu'il ont été reçus;

Un lot de cigares et cigarettes assortis;

Toute l'installation, les meubles, la vaisselle, la coutellerie, le linge de table nécessaires à un Restaurant de première classe;

Un coffre-fort en fer et divers autres articles trop nombreux à énumérer.

H. Gally, agent, vs. Adolphe Jacquet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,738—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 2 octobre 1886, à 10.30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tout et particulièrement le contenu, les meubles, etc., sis rue Carondelet et au second étage de la bâtisse 15 rue Carondelet, dans le Premier District de cette ville, d'après un inventaire exposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Léon M. Carter vs. l'Etat de la Louisiane.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

22sept—22 25 29 oct 2

PREMIER COUR JUDICIAIRE DE DISTRICT, Paroisse de Caddo—No. 1649—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Judiciaire de District de la Paroisse Caddo, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, LUNDI, le 21 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Tous les droits titres et intérêts, réclamations que demande le défendant l'Etat de la Louisiane, dans succession Kate Townsend, décédée, comme héritier de la dite succession, étant ouverte et maintenant sous l'administration de la Paroisse d'Orléans et dans tous les meubles et immeubles dont elle faisait partie et qui ont été estimés conformément à un inventaire déposé dans les archives de la dite succession pour la somme de $60,848,15 et se composant comme mêmes au dit inventaire en propriétés personnelles comme suit:

Meubles de chambre de la défunte de $888,40, meubles au local No. 40 rue Bassin, $3,200,35; comptant $2,624,15; bijoux $2,942,50; réclamation $222,75, et immeubles comme suit:

1° Un certain morceau ou portion de terre portant les numéros municipaux 38 et 40 rue Bassin, située dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Communes, Bassin, Franklin et Gasquet, mesurant 42 pieds 9 pouces et 3 1/2 lignes de face à la rue Bassin sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces et 2 lignes et s'étendant à la rue Franklin sur laquelle elle a une façade de 42 pieds 9 pouces, étant les lots de terre désignés par les lettres B et C, sur un plan de J. A. D'Hémecourt, dressé, annexé pour référence à un acte passé par devant S. Magner, ancien notaire, le 22 juillet 1870, estimé pour $10,000 ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Ainsi que deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Communes, Carondelet St Charles et Canal, désignés comme lots Nos 3 et 4 sur un plan dressé par H. Grima, notaire, le 12 février 1841. Le dit lot No. 3 mesure 20 pieds 2 pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 120 pieds 10 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles, et le lot No. 4 mesure 20 pieds 2 pouces de face à la rue Carondelet sur une largeur dans le fond de 19 pieds 3 pouces et 10 pieds de profondeur et les lots sont bornés dans le fond par une allée en usage pour les deux lots ensemble qui font face à la rue Carondelet, estimé à $45,000.

3° Ainsi qu'un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 193 rue Gravier, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, Baronne et Carondelet, désigné sur le plan fait par Arthur De Armas, voyer, le 7 janvier 1881, mesure 21 pieds 4 pouces de face à la rue Gravier sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, estimé à $22,000.

4° Ainsi qu'un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Clio, Prytanée et Tolédan, désigné comme lot numéro 15 sur un plan dressé par F. Zimpel, voyer, en date du 24 janvier 1853 et mesurant sur le pied anglais 25 pieds de face à la rue Clio sur une profondeur de 159 pieds et 2 pouces, entre lignes parallèles, estimé à $3,000.

Cette saisie étant une saisie de tout l'intérêt de l'Etat de la Louisiane dans ladite succession de Kate Townsend comme seul héritier de ladite succession, et étant sujet à toutes dettes dûes par ladite succession et de tous les frais de toute sorte, et toutes les charges qui peuvent peser sur cette succession.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Sherif civil de la paroisse d'Orléans.

1sept—18 25—oct 1 to 11

ANNONCE JUDICIAIRE

GRANDE VENTE

Par le Shérif civil de la paroisse d'Orléans

—DE—

TOUT LE CONTENU

Du local situé au No 15 rue Bourgogne,

Dans le Deuxième District de cette ville, comprenant

Deux beaux ameublements de salon incrustés or et ébène, plusieurs belles glaces pour chemisé, tres grandes, or et ébène, trumeau en ébène, un magnifique ameublement de chambre en bois de rose, six très beaux ameublements de chambre en noyer armoires à glaces à tous les ameublements. Très bel ameublement pour corridor, ameublement pour salle à manger, beaux tapis de velours, 25 paires de rideaux dentelles et divers autres articles trop longs à énumérer. Le tout presque neuf.

Aussi une paire de bracelets en or et un médaillon enrichi de diamants.

Succession de Mollie Green.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,603—En vertu d'un ordre de vente en date du 15 septembre 1886, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI 29 septembre 1886, à 10 heures et demie du matin, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Tout et chaque contenu, meubles, effets mobiliers, etc., qui se trouvent au local 25-15 rue Bourgogne, entre Canal et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville.

D'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

18 sept—18 22 25 29 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

H. H. Asbury vs. Wm H. Sparrow.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 18,433—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessous, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg St-Jean, Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Redoute (ci-devant Sycomode), Lopez (ci-devant Troisième), Kaplanade et Washington, étant le No 10 du dit îlet et formant le coin des rues Lopez et Washington. Le dit terrain mesurant en ligne droite 120 pieds en ligne de façade Avenue Washington, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds du côté de la ligne de façade rue Lopez, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que le défendeur Sparrow a acquise de Mme Margaret Murray et autres, suivant acte passé par devant W. J. Castell, ancien notaire, le 30 mars 1885; titre enregistré au livre 123, fol. 28 du bureau des aliénations.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

24sept—24 31 sept 7 14 21 28

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

—Succession de—

Mme Julie P. Abbott—No 16,762.

SUR LA DEMANDE DE JOHN BOYD, de Lexington, Kentucky, tuteur des mineurs Cecily G. McCaw, Paul J. McCaw, Nina C. McCaw, Lucy E. McCaw, W. E. McCaw, jr et Eldee C. McCaw—

Attendu que John Boyd, tuteur des susdits mineurs, par l'intermédiaire d'Octave Morel, son agent dûment autorisé et son avocat a fait appel (pétition à cette Cour pour avoir l'autorisation de prendre possession de la propriété appartenant aux susdits mineurs et de la transférer de l'Etat de la Louisiane, à Lexington, Kentucky.

Avis est ici donné à tous ceux que cela concerne, de donner les raisons dans les trente jours, à partir de la première publication de cet avis, pour quoi l'application du dit tuteur ne serait pas accordée.

Par ordre de Cour,

JULES VIENNE,

Député Greffier.

21 sept—1 fp s p 30j

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Magdelaine Grasser, fabricatrice, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,482—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 13 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine propriété située dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Toulouse, St Pierre et Royale, comprenant un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignée par la lettre A de l'îlet No. quarante deux, d'après un plan des livres de plans de la succession de Mme Marie Céleste de Marigny, veuve de F. E. de Livaudais, dressé par J. A. D'Hémecourt, daté le six décembre dix huit cent soixante-quatre, déposé dans le bureau de Selim Magner, un notaire en cette ville; lequel terrain mesure (mesure américaine) trente sept pieds huit pouces de face à la rue Chartres sur cent vingt huit pieds quatre pouces de profondeur entre lignes parallèles ensemble avec quatre vingt dix (réduites à quatre vingt quatre) actions du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

2° Une autre propriété adjacente à celle décrite ci-dessus dans le même district et étant consistant en un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignées sur le plan susdit par la lettre B du même îlet numéro quarante-deux et ayant, en mesure américaine, vingt-quatre pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue de Chartres sur cent vingt huit pieds quatre pouces de profondeur, entre lignes parallèles ensemble avec soixante dix actions (réduites à soixante-six) du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux pour payer et satisfaire la dette pour prêt sur le capital due aux plaignants à savoir:

Six cent quarante piastres avec dix pour cent d'intérêt par an, du 1er mai 1882 et huitième semaine de cent vingt piastres avec intérêt à huit pour cent sur trois cent vingt piastres du 1er août 1881 et huit pour cent d'intérêt par an sur trois cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1882 et huit pour cent d'intérêt par an sur trois cent vingt piastres du 1er décembre 1883 et huit pour cent d'intérêt par an sur trois cent vingt piastres du 1er décembre 1884 et huit pour cent d'intérêt par an sur trois cent vingt piastres du 1er décembre 1885.

Et huit pour cent d'intérêt par an sur toute la dette hypothécaire du stock pour garantir la dite action pour le montant non payé et à assumer aussi toutes les obligations d'actionnaire à la dite banque ainsi que cela est fixé par la Charte et les réglements de celle-ci; la propriété restera spécialement hypothéquée pour garantir la dite dette du capital hypothécaire et la balance s'y en a compté.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

11 sept—11 18 25—2 9 16 23 oct

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District de la paroisse d'Orléans.

L'Etat sur la déposition de Camille E. Girardey demandant une monition

ETAT DE LA LOUISIANE.

A tous ceux que le présent avis concerne.

Attendu qu'une vente publique pour taxe faite en la ville de la Nile Orléans, le 8me jour du mois de septembre 1883 et encore le 24me jour du mois d'avril 1886, dans l'affaire de l'Etat de la Louisiane contre James Livingston le Percepteur de taxe du second district en du district intérieur de la ville de la Nouvelle-Orléans conformément à l'autorité dont il a été requis par la loi adjugé à Camille E. Girardey le petitionnaire ci-dessus le plus offrant et le dernier enchérisseur la propriété ci-après décrite et attendu que le dit Camille E. Girardey a soumis à l'effet, pour que une monition ait lieu, de faite conformément à la loi et aux sections 2370 2371 2372 et 2373 de la loi de 1875 approuvée le 10 mars 1870, des Statuts révisés de la Louisiane

Donc, des maintenant toutes les personnes ayant intérêts dans ladite affaire, de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans a faire valoir ou elles en ont droit, titre ou réclamation contre la propriété ci-après décrite par suite d'une informalité quelconque dans les procédures ou dans la justification description ou adjudication d'après lesquelles les ventes ont eu lieu, ou toute irrégularité ou illégalité dans les mesurements notices demandes ou toutes époques ou genre de la vente à laquelle le petitionnaire en est devenu l'acquéreur ou toute autre défectuosité, ces personnes sont requises de présenter dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques les raisons pour lesquelles les ventes aussi faites ne doivent pas être confirmées et homologuées

Attendu qu'à la première vente de la dite propriété le prix payé a été de vingt trois dollars quatre vingt douze et qu'à la seconde vente de ladite propriété le prix a été de quarante-cinq dollars et que le dit prix a été payé comptant par ledit Camille E. Girardey.

DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ ensemble au bureau du Auditeur de cette paroisse livre 120 page 500 et livre 122 page 955, trois terrains dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans le carré d'îlet 452 borné par les rues Canal, Douane, Readon et l'Avenue Hagan désignés par les Nos de 1 à 17 inclusivement et mesurant ensemble 300 pieds 1 pouce et quatre lignes de façade rue du Canal sur 173 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur et de façade sur l'avenue Hagan et de semblable profondeur et façade rue Readon.

Buiran du greffier de la cour civile de District Nouvelle-Orléans, 15 septembre 1886

Signé N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D.

Vu et signé de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite cour, Division A, actuellement en congé.

JAS. D. RANKIN, sous Greffier.

Copie exacte

JAS. D. RANKIN, Sous Greffier.

17 sept—24 oct 1.

15 18

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vaches, une Montre, une Chaîne et un Médaillon en or.

Meubles de maison, Livres, etc.

Succession de George V. Lazarre.

No. 17,869—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLAUDS J. SPEAR, encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—Le MARDI, 28 septembre 1886, à 11 heures du matin il sera vendu à l'enchère publique, au local rue Allée entre Constance et Magasins, en vertu de et conformément au ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse de Orléans, date le 14 septembre 1886, pour le compte de la dite succession

4 vaches laitières

1 montre, 1 chaîne et 1 médaillon en or

Divers meubles de maison, livres etc.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication

17 sept—17 23 28

No. 220 rue Roman entre Hôpital et Chemin du Bayou.

Un magnifique double corps de logis en bois.

Terrain vide rue Roman entre les rues Chemin du Bayou et Hôpital.

Succession de MARTHA ANN WYCOFF par son prénom marriage, femme divorcée de AUGUSTIN F. THOMAS et chez décédée femme de CHAS. K. NASH.

No. 18,008—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — CHARLES J. SPEAR, encanteur—Bureau 46 rue Royale—Le MARDI, 16 octobre 1886 il sera vendu à mât, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre Gravier et Natchez, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans date le 14 septembre 1886, pour le compte de ladite succession, les propriétés décrites ci après, à savoir—

1° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues **Roman, Prieur, Hôpital et le Chemin du Bayou**, désigné par la lettre A sur un plan dressé le 6 septembre 1882 par E. Sauzy ingénieur civil, annexé à l'inventaire de la succession au bureau de Aug. Tricoche notaire le 10 de décembre 1882 et sur ce plan la dite terrain mesure 31 pieds 6 pouces de face à la rue **Roman**, sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles et mitoyennes consistant en un magnifique double corps de logis avec attic ayant en tout quelque cinq chambres au rez-de-chaussée et deux chambres dans l'attic, sous une bâtisse à deux étages au fond, avec 6 chambres, lieux d'aisance, citerne, etc.

2° Un terrain dans le même district et situé que la propriété décrite ci-dessus, et adjoint à celle-ci, désigné par la lettre B sur le plan mentionné ci-dessus et mesurant 25 pieds 6 pouces de façade sur une profondeur de 100 pieds après entre lignes parallèles

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication les acquéreurs assumeront les taxes de leurs adjudications le paiement des taxes pour l'année 1886.

Acte de vente par devant Aug. Tricoche, notaire aux frais des acquéreurs

10sept—15 18 25—oct 2 9 16

PAR B. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Succession de Valery Monin et épouse.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 18,231

PAR B. ONORATO Encanteur—Bureau No 23 rue Bourbon—SAMEDI 23 octobre 1886 à 11 heures A. M. à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans date le 18 septembre 1886 pour le compte des susdites successions les propriétés suivantes savoir—

Le Lot certaine portion de terre désignée par lettre A et mesurant 40 pieds de face à la rue Magasin sur une profondeur de 120 pieds et 2 pouces, entre lignes parallèles. Le cottage est désigné de la rue A une galerie devant et derrière et environ quatre à six chambres. Le voisinage est excellent et une double ligne de cars urbains passent devant.

2° **Une portion de terre** au fond et contigu au dit lot No 75 décrit ci-dessus, se trouvant derrière les lots No 24 et 26 et mesurant 50 pieds parallèle aux rues Magasine et Constance et 24 pieds 2 pouces plus ou moins en largeur parallèle à l'Avenue Louisiana et à la rue Delachaise.

Conditions—Une moitié au plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance s'il veut, à un crédit de dix ou deux ans du jour de la vente en billets bien acquéreurs portant intérêt de 7 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement final, garantis par hypothèque spéciale et loi du vendeur sur la propriété vendue. Il peut aussi payer comptant tous les taxes et assessments dans les proportions ci-dessus.

Acte de vente avec frais des acquéreurs, par devant Peter J. Kramer, Esq. notaire

Et à la même place et à la même heure—

Les actions du capital du B. U. Insurance Association.

Une paire de boucles d'oreilles en diamant et une chaîne or pour le cou et un médaillon.

Conditions—Comptant.

5 sept—5 12 26—2 9 oct

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS P. GUINAULT.

40 magnifiques vaches laitières

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—MARDI, 28 septembre 1886 il sera vendu à 11 heures du matin, sur l'ancienne habitation "Allard" en face du Bayou St Jean.

40 belles vaches laitières, habituées à l'écurie, toutes avec de jeunes veaux. Un cheval de selle

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, de $50 à $100 trois mois, et au dessus de $100 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur 23 sept—

Succession de David Neuhart.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 18,304.

PAR JAS P. GUINAULT Encanteur — Bureau chez le gérant Passage de la Bourse et Bienville—MARDI, 23 octobre 1886 il sera vendu à mât à la Bourse d'Encan Arcade rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 17 septembre 1886

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, étant composé entre les rues Bons Enfants, Amour Port et St Ferdinand, le quel lot de terre mesure 29 pieds 2 pouces de face à la rue Bons Enfants, sur 100 pieds de profondeur—voir le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant sur les lieux

L'acquéreur payera un sou du prix de vente et les taxes dues pour l'année 1886.

Acte de vente par devant Peter J Kraemer, notaire.

19 Sept—25—Oct 2 9,16,23.

Meubles, argenterie, etc., etc.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 16 936

Succession de Jules P. Sarrazin.

PAR JAS P. GUINAULT Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—VENDREDI, 1er octobre 1886 il sera vendu, à 11 heures du matin, à la dite résidence du défunt, sur le Chemin du Bayou, entre les rues Marais et Irvine en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 sept. 1886

Un lot de meubles meublant, argenterie, ornements de cheminée etc. etc. le tout à après inventaire ensuite en cour

Aussi—Deux billets datés Nouvelle Orléans 16 novembre 1885 l'un payé par J. P. Sarrazin fils & Co., en fave